

# **MAIRIE DE SEUGY**

## **PROCÈS VERBAL DE LA**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame Véronique MAGNIER, maire s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Véronique MAGNIER.

**PRESENTS :**

Mesdames Angèle BACCAN, Caroline FERNANDES, Angélique LUQUE, Véronique MAGNIER, Laura MARKOVIC, Marie-Laure SAVY.

Messieurs Philippe MAGNIER, Romain ROUSSET, Frédéric SAVY, Patrick VINCENT

Annick ODELIN pouvoir à Frédéric SAVY  
Catherine GEHAN pouvoir à Marie-Laure SAVY  
Jacques ALATI pouvoir à Véronique MAGNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Laure SAVY  
**SECRETAIRE DE MAIRIE** : Christine SEVELLEC

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 7 avril 2025

Début de la séance à 19h30

## **1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025**

Monsieur ALATI a envoyé un mail le 8 avril 2025 « *Je vous informe que je demande l'inscription en page 3 paragraphe 1 le nom du Géomètre / Topographe est Monsieur Michel Garcia et que son cabinet est au 4 rue de la Nourrie 95270 Viarmes, membre du groupement GEBIM.* »

Le cabinet GEBIM a été contacté par la mairie et nous avons un courriel nous disant que Monsieur GARCIA ne fait pas partie de leurs effectifs (mail présenté aux membres du conseil).

Madame LUQUE apporte la précision que Monsieur GARCIA a une entreprise à son nom mais qu'effectivement, il ne fait pas parti du cabinet GEBIM. Madame FERNANDES pense que Monsieur ALATI a donc contacté la société GEBIM dans le 59 et non le géomètre de Viarmes.

**Approuvé à l'unanimité**

## **2. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025**

**Approuvé à l'unanimité**

## **3. PORTER A CONNAISSANCE DU MAIRE**

- ✓ Terrain de tennis : pas de contrat après 2022. La société MAESTRO reprend le contrat à partir de 14/04/2025
- ✓ Défibrillateur : nos deux défibrillateurs n'étaient plus sous entretien, la société est intervenue le 7 avril pour remettre aux normes nos deux appareils, les batteries étaient HS, heureusement que nous n'avons pas eu besoin de nous en servir.
- ✓ Le marché aux fleurs aura lieu le samedi 19 avril 2025, de 9h à 12h avec la collaboration des serres de Belloy.
- ✓ La chasse aux œufs se déroulera également le samedi 19 avril dans le parc de la Mairie.
- ✓ Une formation des élus sera organisée par l'UMVO au mois de juin, selon disponibilités.
- ✓ **Lors d'un prochain conseil**, madame le maire proposera au conseil de signer une convention avec le CIG relative aux missions de service de médecine du travail.
- ✓ La C3PF nous a fait parvenir une liste des différentes commissions où les élus peuvent siéger. Cette liste est mise à disposition des élus présents pour s'inscrire s'ils le souhaitent.
- ✓ Mise en place d'une astreinte des élus (maire et adjoint) avec un téléphone portable dédié.
- ✓ Le loyer du café du rendez-vous des chasseurs n'a pas été révisé depuis au moins 10 ans. **Lors d'un prochain conseil**, ce point sera mis à l'ordre du jour. Si les revalorisations légales avaient été appliquées, le loyer devrait s'élever à 877€16 au lieu de 685€75 mensuel.
- ✓ La convention des jardins potagers fera l'objet d'une révision également **lors du prochain conseil**.

- ✓ Le SIECCAO nous a informé d'un accord tripartite d'un montant de 6 000 euros signé par Monsieur ALATI concernant les travaux rue de Viarmes. Le conseil n'ayant pas été averti, Madame le Maire propose de mettre cet accord au vote **lors du prochain conseil municipal**. Monsieur VINCENT indique que les travaux du SIECCAO concerne le raccordement au réseau public de 5 riverains Rue de Viarmes, les 6 000€ représentent une participation au coût des travaux.
- ✓ Un audit relatif à la gestion et aux finances de la commune sera réalisé.
- ✓ Pour donner suite au constat fait lors de l'étude du CFU, les sociétés intervenantes pour les espaces verts ont été convoquées et les contrats sont en cours de révision au motif qu'il n'y a pas eu initialement de mise en concurrence. La même opération sera menée pour les prestataires de ménage. Monsieur MAGNIER indique que le contrat concernant la tonte et la taille, prestataire de service RICHER Franck, prend fin au 31/05 avec l'accord de l'entreprise. Le 2ème prestataire de service, Paysage et Clôture, a été reçu également pour lui proposer soit un arrêt le 31/05 (le conseil fera appel à ces services en consultation simplifiée) soit la continuité de ces services avec un avenant afin d'affiner les missions du contrat. Le contrat avec ce prestataire a été signé en date du 20/03 par Monsieur ALATI, le jour où il a annoncé au conseil sa démission de son poste de Maire. Monsieur MAGNIER insiste sur le fait qu'aucun devis n'a été présenté et que le conseil n'a pas été consulté.
- ✓ Madame le Maire a préempté la parcelle B 0367 (aucune construction n'est envisagée, zone protégée). Madame le Maire précise que la transaction consiste à donner au futur acquéreur un accès via la ruelle du Four par la parcelle protégée. Cette évolution présentant un risque de changement d'usage, Madame le Maire a souhaité préempter la parcelle. Monsieur MAGNIER souligne que l'acquéreur de ladite parcelle, ne possède pas le même nom que le propriétaire du bien qui souhaite avoir un accès ruelle du Four. Madame Le Maire indique qu'elle effectuera une action concernant la construction édifiée sur la parcelle B0369 qui n'a pas fait l'objet de demande préalable de travaux. Monsieur ROUSSET souligne l'ambiguïté de la transaction puisque l'acquéreur de la parcelle B0367 n'est pas le même que le propriétaire de la parcelle B0369 alors que l'objet de cette transaction est l'accès à la ruelle du Four. Madame Le Maire précise que le propriétaire de la parcelle B0369 a déjà un accès pour accéder et sortir de sa propriété. Madame FERNANDES indique que la parcelle B0369 est située en zone naturelle sur le site GÉOPORTAIL, néanmoins une construction y était déjà édifiée.

#### **4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions adressées en mairie par diverses associations,

Madame le Maire propose d'attribuer les montants suivants aux associations listées ci-dessous :

Le vote des subventions se fait ligne par ligne.

Associations	Subvention attribuée en 2024	Proposition subvention 2025	abst	contre	pour
<b>ASSOCIATIONS DE SEUGY</b>					
Foyer rural de Seugy	4 000 €	4 000 €	2		11
Le Théâtre des Beaux-songes	2 000 €	2 000 €			13
Western Band de Seugy	4 000 €	4 000 €			12
<b>ASSOCIATIONS DE VIARMES</b>					
Jeunes Sapeurs-Pompiers	100 €	80 €			13
Anciens combattants Viarmes Asnières Noisy Seugy	200 €	100 €	1		12
Ecole de danse du pays Viarmois	150 €	(8E) 120 €			13
Club de tennis Viarmes Asnières	75 €	(6E) 90 €			13
Olympique Viarmes Asnières	255 €	0 €			
<b>ASSOCIATIONS DE LUZARCHES</b>					
Club de l'Age d'Or	100 €	80 €	1		12
<b>ASSOCIATIONS D'ASNIERES SUR OISE</b>					
Sports et loisirs	45 €	0 €			
<b>ASSOCIATIONS DE SAINT MARTIN DU TERTRE</b>					
FNACA Saint Martin du Tertre	200 €	0 €			
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>11 125 €</b>	<b>10 470 €</b>			

***Participation aux associations de 15 € par enfant adhérent.***

Monsieur VINCENT indique ne pas participer au vote concernant la subvention du Western Band étant président de cette association.

Monsieur SAVY indique qu'il a été budgété plus d'argent pour les subventions ce qui laisse une possibilité d'attribuer d'autres subventions en cours d'année (dans la limite de ce qui a été provisionné).

Il est demandé au conseil de voter les montants des subventions accordées aux associations tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité les subventions attribuées.

**Approuvé à la majorité**

## **5. TAUX D'IMPOSITIONS 2025**

-	Taxe foncière (bâti)	44.12 %	(46.12 % l'an passé)
-	Taxe foncière (non bâti)	102.87%	(107.53 % l'an passé)
-	Taxe d'habitation (TH)	15.59 %	(16.30 % l'an passé)
-	CFE (cotisation foncière des entreprises)	19.89 %	(20.79 % l'an passé)

Monsieur SAVY précise que tous les ans une simulation est envoyée par les finances publiques pour demander si les taux sont maintenus. Il précise que ce qui a été voté l'an dernier était une augmentation plus forte que celle annoncée, malgré le discours de Monsieur ALATI qui annonçait une augmentation de la taxe foncière de 8% alors qu'elle a augmenté de 8 points ce qui représente une augmentation réelle de 21%. Il indique également que l'augmentation mise en place sur 2024 ne semble pas être cohérente car seule la taxe d'habitation a été augmentée alors que la taxe foncière du non bâti et généralement les autres taxes doivent être proportionnelles à ce qui est fait.

Madame le Maire indique qu'elle a décidé de baisser la taxe foncière de 2 points ce qui correspond à une baisse de 4%, baisse qui sera appliquée également aux autres taxes.

Il est demandé au conseil de voter les taux d'imposition tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux d'imposition.**

## **6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur SAVY pour la présentation du budget primitif :

Monsieur SAVY indique qu'à la demande de Madame Le Maire, la commission des finances a été chargée d'établir le budget primitif 2025. La commission des finances, sous la vice-présidence de Romain ROUSSET a élaboré le budget primitif 2025. Monsieur SAVY indique qu'il est chargé de rapporter ces travaux au conseil municipal pour son adoption ce soir. Monsieur SAVY indique que la préparation du budget aurait pu être initialisée dès la fin de l'année 2024, en effet, bien que non obligatoire pour une commune de moins de 3500 habitants, un rapport d'orientation budgétaire aurait pu être présenté par l'exécutif aux membres du conseil municipal.

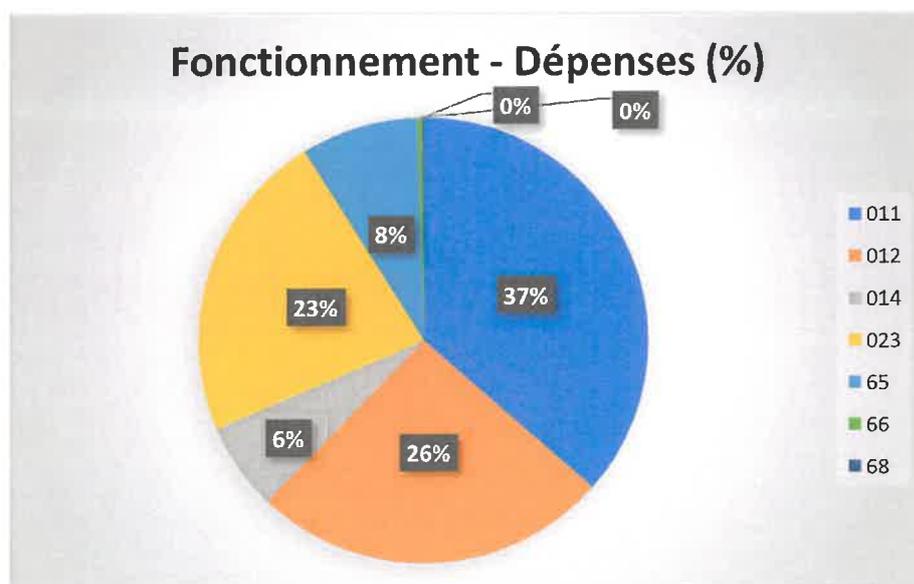
Il y aurait pu avoir une séance du conseil au cours de laquelle aurait été tenu le débat de l'orientation budgétaire. Il indique que ce débat permet de présenter au conseil les orientations budgétaires envisagées par la commune, la présentation des engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette qui a été contractée et les perspectives à suivre pour le projet de budget. Et pourquoi pas la structure des effectifs, des dépenses de personnels qui comportent notamment des éléments sur la rémunération tel que les

traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature et la durée effective de travail. Monsieur SAVY indique que l'étape ayant été négligée par l'ancien conseil, et le précédent exécutif, la commission des finances a été amenée à présenter un budget dans l'urgence. Il ajoute que le conseil peut se questionner sur la volonté de l'ancien exécutif d'avoir voulu délibérément provoquer une telle situation.

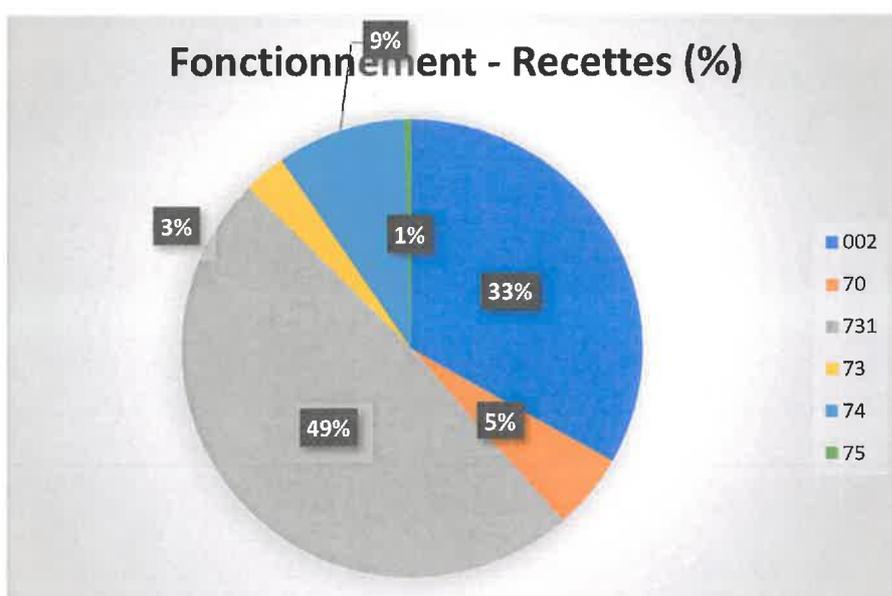
Monsieur SAVY remercie l'ensemble de la commission ainsi que Madame Christine ANTUNES - SEVELLEC pour avoir œuvré pour présenter ce budget primitif.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>TOTAL - DEPENSES</b>	<b>1 683 718.04 €</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
011 Charges à caractère général	613 658.87 €
012 Charges de personnel	433 500.00 €
014 Atténuations de produits	106 858.00 €
023 Virement à la section d'investissement	380 701.17 €
65 Autres charges de gestion courantes	139 900.00 €
66 Charges financières	7 100.00 €
68 Dotations aux provisions	2 000.00 €



<b>TOTAL - RECETTES</b>	<b>1 683 718.04 €</b>
002 excédents antérieur	558 651.74 €
70 Produits des services	90 200.00 €
73 Impôts et taxes	49 824.00 €
731 Fiscalité locale	822 903.30 €
74 Dotations et participations	153 910.00 €
75 Autres produits gestion courante	8 229.00 €

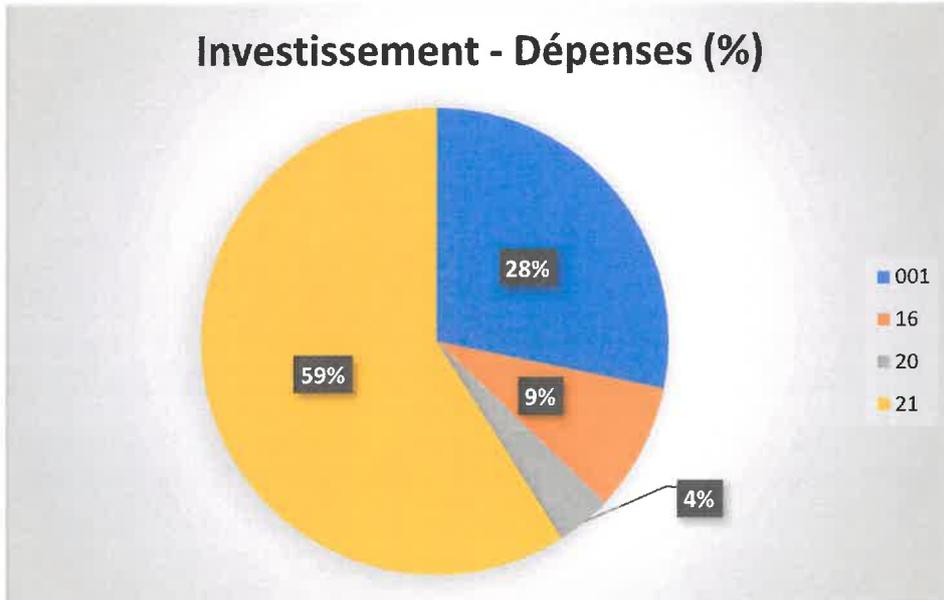


### SECTION D'INVESTISSEMENT

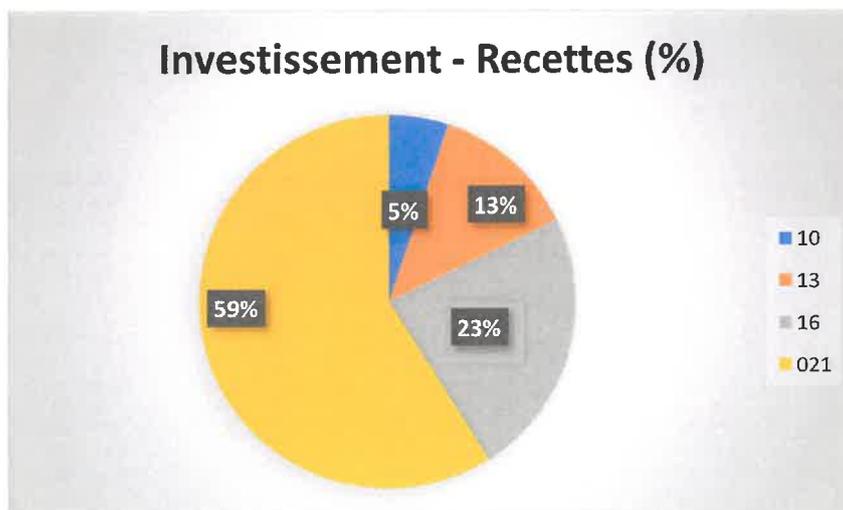
<b>TOTAL - DEPENSES</b>	<b>645 457.75 €</b>
001 Solde exécution invest reporté	182 357.75 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	57 500.00 €
20 Immobilisations incorporelles	25 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	380 600.00 €
23 immobilisations en cours	0.00 €

Dont RAR 2024

0.00 €



<b>TOTAL - RECETTES</b>	<b>645 457.75 €</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	380 701.17 €
041 Opérations patrimoniales	€
10 Dotation fonds divers réserves	33 100.00 €
13 Subventions d'investissements	81 656.58 €
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000.00 €
<b>Dont RAR 2024</b>	<b>€</b>



## **TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2025**

<b>DEPENSES</b>	<b>2 329 175.79 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>2 329 175.79 €</b>

Il est demandé au conseil municipal de voter le Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-dessus et d'autoriser pour l'année 2025 la fongibilité des crédits.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à 1 abstention et 12 voix pour le budget primitif 2025 présenté ci-dessus et précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, Madame le Maire pourra procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel (fongibilité des crédits).

**Approuvé à la majorité**

### **7. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF**

Les communes et la Communauté de Communes Carnelle-Pays-de-France conviennent que la mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe par les collectivités territoriales et leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Dans le respect des statuts et des compétences des collectivités signataires, la Caf du Val d'Oise, les communes et la Communauté de Communes Carnelle-Pays-de-France souhaitent signer la nouvelle convention territoriale globale (CTG). Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins de la population vivant sur le territoire, la mise en œuvre des actions relevant des champs d'intervention prioritaires partagés par la Caf, les communes et la Communauté de Communes Carnelle-Pays-de-France. Au préalable un diagnostic a été réalisé, en s'appuyant sur les résultats et analyses des Analyses des Besoins Sociaux (ABS) des communes et de l'agglomération. Suite à ces résultats, la Convention Territoriale Globale couvrira les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Cette contractualisation permettra de garantir ainsi le maintien du financement de leurs structures et services communaux. Le projet de Convention Territoriale globale est présenté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF et la Communauté de Communes Carnelle-Pays-de-France telle que présentée en annexe
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention CTG et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité**

## **8. AUTORISATION D'APPROUVER LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE BELLOY EN FRANCE DU PERIMETRE DU SICTEUB POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La commune de Belloy en France a demandé son retrait du SICTEUB pour la compétence Assainissement Non Collectif au 31/12/2025. La commune de Belloy a délibéré en ce sens le 27 juin 2024. Le comité syndical du SICTEUB a approuvé ce retrait au 31 décembre 2025 dans sa délibération n°2025-030 du 18 mars 2025 et a modifié les statuts en conséquence.

Le préfet du Val d'Oise demande que l'ensemble des communes adhérentes à ce syndicat délibèrent dans un délai de 3 mois quant au retrait de la commune du périmètre du SICTEUB pour la compétence Assainissement Non Collectif.

Le défaut de délibération vaut avis défavorable.

Il est proposé au conseil municipal de valider le retrait de la commune de Belloy en France du périmètre du SICTEUB pour la compétence Assainissement Non Collectif et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité**

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Philippe MAGNIER informe les membres du conseil du budget TRI-OR, et des décisions prises lors du conseil syndical.
- ✓ Marie-Laure SAVY pour la commission Seniors et Solidarité informe que le repas annuel a accueilli 50 participants. Les invités ont été ravis. Prochaine sortie le 27/06, journée à Amiens.
- ✓ Patrick VINCENT pour la commission Travaux renseigne sur l'avancement concernant le projet du Parc des Mille Pattes avec le remplacement de la clôture et du portail, projet d'aménagement d'un parc ludique et pédagogique. Les devis sont en cours.
- ✓ Laura MARKOVIC pour la commission Gestion du personnel a pu étudier les dossiers des agents techniques et d'animations de la commune. Des problématiques sont apparues :
  - sur les fiches de poste qui ne sont pas à jour, des documents obligatoires sont manquants pour le personnel d'animation (casier judiciaire, certificats médicaux de vaccination),
  - sur les horaires des agents qui n'apparaissent pas clairement sur la fiche de poste. Des réunions sont à prévoir pour faire un point plus précis. Laura MARKOVIC souhaite se rendre dans les locaux de l'école pour se rendre compte de l'organisation possible pour le périscolaire. Elle réfléchit à une « charte de l'animateur » que chaque agent pourrait signer et mettre en place les formations nécessaires pour leur poste. Romain ROUSSET prend la parole en indiquant avoir envoyé une demande d'information par mail à l'union des Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise. Ceci afin de connaître les modalités d'inscription aux formations obligatoires pour les animateurs et les encadrants de la petite enfance.

- ✓ Angèle BACCAN pour la commission Vie locale et événementiel rappelle que la : Chasse aux œufs est prévue le 19/04, ainsi que le Marché aux Fleurs et prépare l'organisation pour la commémoration du 08 mai, sortie des ados le 10/05. Elle informe que la fête du village aura lieu le 14 et 15 juin 2025.

## 10. DIA

A212

A827- A837

B1334- B1523

B460- B461

A847

A907

B233 – B1251

B233 – B1251

B367

B1261 – B 1263

B259-B270-B93

Fin de la séance à 21h15

Le Maire

Véronique MAGNIER

La secrétaire de séance

Marie-Laure SAVY